
Konkurse Faillites Fallimenti

No 172 Freitag, 05.09.2008 126. Jahrgang

1. *Débitrice:* Art-Parquet C.I. SA, Victoria., Mahé, Seychelles, succursale d'Attalens. Ch. de la Reraise 24, 1616 Attalens

2. *Déclaration de faillite:* 24.06.2008

3. *Suspension de faillite:* 25.08.2008

4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 15.09.2008

5. *Avance de frais:* CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* Fabrication, achat, vente, pose de parquets, courtages sous toutes les formes, import export lié au but social. (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

(00321899)